

% attac en lignes %

BULLETIN DE L'ASSOCIATION ATTAC 63 - N° 26, SEPTEMBRE 2005

L'EDITO

■ DÉVELOPPER ET RENFORCER LE MOUVEMENT ATTAC ■

L'université d'été d'ATTAC a sonné l'heure de la reprise des activités, notamment pour la douzaine de militants de notre Comité qui avait fait le déplacement à Poitiers.

Cette université a été marquée par la présence de jeunes en beaucoup plus grand nombre qu'à Arles et aussi par une participation plus importante des ATTAC d'Europe.

En écoutant leurs interventions, on a pu mesurer à quel point le « Non français » au projet Giscard avait constitué un formidable encouragement pour tous les ATTAC d'Europe.

Les contributions ont aussi mis en évidence la cohérence des politiques néolibérales appliquées dans les Etats européens. L'exposé de notre camarade Sven, d'ATTAC Allemagne, sur les projets fiscaux d'Angela Merkel annonçait la réforme des impôts à la « sauce De Villepin. »

Heureusement pour les travailleurs allemands, le combat de Sven et de ses camarades commence, lui aussi, à porter ses fruits si on en juge par la nouvelle composition du Bundestag. Fidèles à leur comportement habituel, les principaux médias français tentent, maintenant, de masquer la défaite de la « sarkozette d'Outre-Rhin. »

Pour ceux qui refusent toujours d'admettre la nécessité de sortir de l'ornière néolibérale, la catastrophe qui s'est abattue sur La Nouvelle Orléans, a montré ce qui nous attend si nous laissons l'aventure néolibérale aller à son terme : catastrophes écologiques, paupérisation d'une grande partie de la population, impuissance de l'Etat et règne du chacun pour soi.



Devant un horizon qui reste malgré tout très sombre, il y a nécessité, en France et en Europe, de maintenir et de développer le mouvement ATTAC si on veut se donner le maximum de chances de mettre fin à un système qui ne bénéficie qu'à une toute petite fraction de la population mondiale.

Claude Vallenet

AGENDA sept/oct/nov Bibliothèques, conférences, réunions, manifestations...

Judi 29 septembre à 20H30

Conférence *

« Vers la 4^e guerre mondiale ? »
avec **Pascal BONIFACE** directeur de l'IRIS.

Ecole Supérieure de Commerce, Auditorium, 4 Bd Trudaine,
Clermont-Ferrand

Lundi 17 Octobre à 20H30

Conférence *

« Humanisme et Islam : combat et propositions » avec
Mohamed ARKOUN, professeur à la Sorbonne

Ecole Supérieure de Commerce, Auditorium, 4 Bd Trudaine,
Clermont-Ferrand

Mercredi 19 octobre à 20H

Conseil d'Administration d'ATTAC au siège

Judi 20 octobre à 20H30

Conférence « Le combat continue »

avec **Suzan GEORGE**, Vice-présidente d'ATTAC

Faculté de droit, 49 Bd F. Mitterrand, Clermont-Ferrand

Judi 27 octobre à 20H30

Conférence *

« Négrophobie » avec **Odile TOBNER**, collaboratrice de la
revue « *Peuples noirs, peuples africains* »

Auditorium ESC, 4 Bd Trudaine, Clermont-Ferrand

Mercredi 16 novembre à 20H

Conseil d'Administration d'ATTAC 63 au siège

Judi 17 novembre à 20H30

Conférence *

« Alertes santé » avec **André CIOLELLA**,
Président de la fondation *Sciences citoyennes*

Ecole Supérieure de Commerce, 4 Bd Trudaine, Clermont-Ferrand

Samedi 26 novembre à 9H30

Université d'automne d'ATTAC 63

Corum St Jean, 17 rue Gauthier de Biauzat, Clermont-Ferrand

* **Conférences en partenariat avec la librairie Le Temps
des cerises**

THEATRE

Après la gouaille de *La Complainte de la Canaille* et la joyeuse insolence de *Mystères Bouffons*,
le Théâtre du Spontané revient avec son dernier spectacle de facture aussi vivante et drôle :

La Mauvaise Herbe

textes de **Gaston Couté** un des auteurs les plus irrévérencieux de début du 20^e siècle.

Des personnages bien de chez nous, venus du fin fond du Pays,
chantent l'Amour et racontent leurs Rêves, les « gourgandines », la terre,
« les mangeux de pain », le gars qu'a perdu l'esprit, les filles qui tournent mal, et le foin qui presse.

Les 29, 30 septembre 2005 et 1^{er} Octobre à 20 h 30 - Le 2 Octobre à 18 h

A la **Petite Gaillarde** - 9 rue Abbé Banier - Clermont-Fd

Renseignement & Réservation :

Théâtre du Spontané - L'haricot - 63550 St Victor Montvianeix

Tél : 04 73 94 03 52 - Mel : theatre-spontane@wanadoo.fr



Attac SAAM 63

*Sensibilisation à l'Altermondialisme et aux Alternatives
par les Médias*

Simple rappel : les groupes ATTAC Campus visent à rassembler les adhérents d'ATTAC
étudiant ou travaillant dans les universités.

Plusieurs moyens pour nous rejoindre :

- Les réunions d'ATTAC CAMPUS 63. Elles ont lieu tous les lundis à 19h au siège d'ATTAC 63.
- L'émission « le Campus contr'ATTAC », les mercredis à 18 h sur Radio Campus (93.3 FM)
L'antenne nous appartient pour 1 heure entière ! Au programme : altermondialisme, actualité sociale, interviews, le tout ponctué de musique... en général engagée, naturellement !
- Et des actions collectives, un journal mensuel, un café Campus...

Pour en savoir plus :

Mail : attac-campus-63@yahoo.fr • <http://www.campus.attac.org/clermont-ferrand>



Actualité chargée contre ces 3 lettres en plein champs auvergnats : procès des 6 de Marsat, procès des 15 de Nonette...
Le fait que notre région comptabilise plus de la moitié des surfaces françaises cultivées d'OGM en plein air rend la lutte contre les firmes semencières inévitable. Explications, compte-rendus des procès, messages de soutien aux faucheurs...

RÉSUMÉ DES PROCÈS

■ **RIOM 14 ET 15 SEPTEMBRE, PROCÈS DES 6 DE MARSAT** (neutralisation d'août 2004). Inculpés pour "dégradation de bien d'autrui en réunion", et de "rébellion avec violences" pour Christian Roqueirol. Les peines demandées par le procureur : 4 mois fermes pour Christian et 4 mois avec sursis pour les autres. Pas d'amendes ni de dommages et intérêts demandés par le procureur.

Au cours du procès, Biogemma a reconnu que suffisamment de semences ont été récupérées du champ de Marsat et que l'essai se poursuit.

Bien que leur préjudice soit minime, Biogemma demande quand même 5,9 millions d'euros ! Jugement mis en délibéré jusqu'au 24 novembre.

■ **CLERMONT : 16 SEPTEMBRE, PROCÈS DES 15 DE NONETTE**. Poursuivis pour "destruction de bien d'autrui en réunion", dans le cadre d'une procédure d'urgence (action de neutralisation du 27 août 2005).

Le procureur a requis un mois ferme à l'encontre de chaque inculpé. Pas d'amende, ni de dommages et intérêts ;

en revanche, Meristem réclame 331 000 euros. Délibéré au 4 novembre.

Les 15 inculpés de Nonette ont été pris au hasard (sauf, semble-t-il, un journaliste en train de filmer ; la caméra a été confisquée par les gendarmes). Qui sont-ils ? 3 femmes, 12 hommes. Agés de 22 à 61 ans, un étudiant, une personne au chômage, un retraité ; tous les autres ont un emploi (installateur de panneaux solaires, informaticien, éducateur, assistante sociale, paysans...). Aucun leader syndical, de parti politique ou d'association, tous sont simples citoyens ou militants de base. Parmi les témoins au procès : des scientifiques (Séralini et Vélot), mais aussi la mère d'un enfant atteint de mucoviscidose qui est faucheuse volontaire.

Pour les deux procès, les comparants et co-responsables (167 pour Riom et 300 pour Clermont) n'ont pas été acceptés par le tribunal. Pourtant, le nombre croissant de personnes qui se déclarent co-responsables ou comparants volontaires montrent bien le caractère collectif et citoyen de la désobéissance civique...

Les plaidoeries de Limagrain, Biogemma, Méristem et du procureur,

sont toutes basées sur la violence des faucheurs, et l'atteinte au droit de propriété. Et pourtant : toutes les images (photos et films, même ceux des gendarmes) ont montré que les comportements violents, et avec batons, étaient tous du fait des agriculteurs et chercheurs volontaires de Limagrain, et des gendarmes gardes mobiles.

Les arrachages sont symboliques, et constituent une réponse légitime au refus de débat démocratique. La violence est celle de l'agriculture intensive, des intérêts financiers des firmes semencières et agrochimiques qui tentent de passer en force et utilisent les lacunes du droit et la "paresse" ou le soutien des politiques qui refusent toujours de transposer la directive européenne 2001-18 et de mettre en place un régime de responsabilité des semenciers à partir du seuil technique de contamination de 0,1 %. Et pour finir : qu'en est-il de l'atteinte au droit de propriété des paysans de l'agriculture non intensive qui respectent le sol et les hommes ? Le droit de propriété des firmes privées est-il "supérieur" à l'intérêt général ? Quel est l'intérêt d'OGM-pesticides pour la population et les paysans ?

FAUCHAGE DES MAÏS TRANSGÉNIQUES

Membre du Collectif OGM 63 et d'ATTAC 63, je ne suis pas « faucheur d'OGM » mais comprend parfaitement que des citoyens recourent à cette solution extrême. Pourquoi ?

1. UN DÉNI DE DÉMOCRATIE DE LA PART DU GOUVERNEMENT ET DE SON REPRÉSENTANT LOCAL, LE PRÉFET :

Le Conseil Régional, le Conseil Général, des Maires et 65 à 85 % de la population (selon les enquêtes publiques ou

les sondages) s'opposent à la culture d'OGM en plein champ mais le Préfet impose ces parcelles d'OGM. De plus, qui paie la protection des champs (à environ 1000 €/heure d'hélicoptère, plus les gendarmes mobilisés, cela doit faire une addition assez salée pour les contribuables que nous sommes, si c'est l'argent public qui est utilisé !) ? Et cela pour protéger les intérêts des actionnaires du 3° semencier mondial qui semblent plus intéressés par leur porte monnaie que par l'intérêt collectif, alors que des risques potentiels de pollution génétique de l'environnement et pour la santé publique sont mis en avant par des scientifiques indépendants.

2. LE GOUVERNEMENT ET LE PRÉFET FONT PRENDRE À LA POPULATION UN RISQUE SANITAIRE IMPORTANT EN AUTORISANT DES OGM THÉRAPEUTIQUES EN PLEIN CHAMP :

Malgré les avertissements de scientifiques de haut niveau (Belpomme, Berlan, Branlard, Jacquemart, Le Goff, Pelt, Seureau, Séralini, Testart, Vélot) sur les risques de production de médicament dans des céréales alimentaires et sur l'existence de méthodes alternatives de production de ces médicaments en milieu confiné (comme est fabriquée l'insuline recombinante par exemple), le Ministère de l'agriculture a autorisé la société Méristem Thérapeutics à planter

22 hectares de maïs OGM pour produire un médicament potentiel : la lipase gastrique. Ce type d'essai, qu'un éditorial de « Nature Biotechnology » dénonçait comme « suicidaire », a pourtant déjà entraîné des catastrophes aux Etats-Unis où, en 2002, un maïs produisant un vaccin porcine a contaminé 500 000 tonnes de soja devant être utilisé dans l'alimentation humaine. En effet, il est impossible d'empêcher les pollutions génétiques avec les plantes OGM :

- par les machines utilisées pour les ramasser, les transporter, les stocker,
 - par la dissémination de graines ou de pollen *via* les animaux ou les intempéries,
 - et par transfert direct de matériel génétique entre 2 organismes dans le sol.
- De ce fait, ce médicament pourrait se retrouver dans l'alimentation, et des personnes et enfants sains risquent de l'ingérer alors qu'il est fait pour des enfants atteints de la mucoviscidose. Les terribles conséquences du sang contaminé, de la « vache folle » et de l'amiante ne paraissent pas avoir servi de leçon, ni être prises en compte par ces responsables politiques. Aucune assurance

n'accepte de couvrir le risque de contamination OGM !... La lipase est un enzyme qui « digère » les graisses (lipides), il est donné aux malades par voie buccale (gélule ou cachet) et agirait en diminuant l'hypersécrétion de mucus produit par cette maladie (je mets le conditionnel car l'efficacité thérapeutique de la lipase gastrique n'est pas encore démontrée). Que se passerait-il chez un enfant n'ayant pas cette maladie ? La lipase agira également au niveau de l'œsophage, mais ne trouvant pas de mucus, elle s'attaquera aux lipides constituant les cellules, ce qui a long terme, est un risque potentiel de déclenchement de cancers de l'œsophage ou du larynx. Des études de toxicologie à long terme (39 semaines sur des rats, par exemple) et de recherche de toxicité sur la reproduction ont-elles été réalisées ? A voir les arguties de l'entreprise au tribunal administratif où elle a affirmé que la lipase n'était pas un médicament mais une protéine d'intérêt, je serai parent d'un enfant atteint de cette maladie, je demanderai à l'entreprise de me fournir des preuves que ces études obligatoires

pour mettre sur le marché un médicament, ont bien été réalisées, et que ce ne sont pas les enfants qui sont les cobayes expérimentaux des effets à long terme de cette « protéine d'intérêt » qui ne serait pas vraiment un médicament !

En tant que citoyen, je préférerais qu'on utilise l'argent public à construire un fermenteur ou bioréacteur afin de produire ce produit en milieu confiné, plutôt qu'à la protection de champs OGM nocifs.

Je comprends donc que des citoyens, n'ayant plus d'autres recours, étant donné que les décisions des élus aux instances les plus élevées de la Région, ne sont pas respectées, se protègent en fauchant ces champs d'OGM et permettent également d'interpeller l'opinion publique sur les problèmes posés par les OGM.

*J. Leboeuf, Docteur d'Etat es Sciences,
Chargé d'Assurance Qualité
pour les études de pharmacologie
de sécurité et de toxicologie*

**QUE VIVE LA RÉSISTANCE
CITOYENNE ! SOLIDARITÉ
AVEC LES FAUCHEURS
VOLONTAIRES**

Quand le pouvoir n'assure plus les droits fondamentaux de la république, notamment la démocratie et la justice, les citoyens ont le devoir de prendre en main leur défense et d'entrer en résistance

Dans l'actualité de ce mois d'août où plusieurs champs d'essais OGM ont été fauchés par des citoyens en résistance, il s'agit bien de cela.

LA DÉMOCRATIE BAFOUÉE

Alors que 75 % des français sont opposés aux essais OGM en plein champ, qu'un collectif de plusieurs centaines de scientifiques se prononce contre, qu'une commission parlementaire demande un moratoire, que des élus locaux prennent des arrêtés, que le conseil régional émet un vœu... le pouvoir passe outre et autorise 20 hectares de maïs transgénique en plein champ dans le Puy-de-Dôme.

Quoi d'étonnant d'un pouvoir sourd et aveugle qui développe la précarité du monde du travail, privatise la société entière alors qu'un référendum populaire vient de lui signifier que les citoyens refusent le dictat libéral.

UNE JUSTICE À SENS UNIQUE

En défiant ce pouvoir, les faucheurs volontaires s'exposent à de graves risques : amende, perte de leurs droits, prison... Mais quand 170 volontaires revendiquent leurs actes, la justice n'en retient que 6 désignés arbitrairement pour les poursuivre (affaire de Marsat).

Quand des camions de fruits sont vidés sur les routes, quand des bâtiments publics sont saccagés... la justice et la police sont moins prompts à réagir. Il y aurait-il deux poids deux mesures, des lobbys plus puissants que d'autres ?

Ou bien le pouvoir n'est-il que le bras armé de la puissance financière de multinationales ?

SOLIDARITÉ AVEC LES FAUCHEURS

Je suis donc entièrement solidaire des faucheurs volontaires anonymes qui ont

décidé de ne plus affronter les forces de l'ordre. La violence ne faisant que le jeu du plus fort.

Pourquoi ne me suis-je pas moi même déclaré faucheur volontaire ? D'abord sûrement par manque de courage, mais aussi pour garder ma liberté, la liberté de pouvoir dire que des centaines de milliers de citoyens passifs sont solidaires du bras actif du collectif des faucheurs.

A ce titre là je veux bien être poursuivi pour « solidarité citoyenne ».

Le pouvoir en place est illégitime mais il a ses lois, sa police, sa justice, son armée.

Le peuple, lui, a ses mains désarmées, toutefois suffisantes pour arracher des hectares de plantations dangereuses, inutiles et non désirées par une large majorité. Ces actions là sont complètement légitimes à mes yeux.

*Jacky Chabrol, militant altermondialiste
et syndical, ancien « élu de la
république », initiateur des « forums
sociaux de mai » du Puy-de-Dôme*

■ L'IMPÔT : UN DROIT AVANT D'ÊTRE UN DEVOIR ■

La campagne de communication du gouvernement, relayée par la quasi-totalité des journalistes⁽¹⁾, bat son plein en cette période de préparation du budget pour transmettre deux idées fausses : la baisse des impôts est une bonne chose, la baisse des impôts bénéficie aux classes moyennes.

Analysons le deuxième argument à la lumière des trois mesures phares annoncées par le premier ministre :

- **RÉDUCTION À QUATRE AU LIEU DE SEPT DU NOMBRE DE TRANCHES D'IMPOSITION ET BAISSÉ DES TAUX.** L'IR (Impôt sur le Revenu) est un impôt progressif et non pas proportionnel : plus le contribuable est fortuné, plus les prélèvements sont élevés. La réduction du nombre de tranches couplée à une baisse des taux de chaque tranche entraîne une baisse de la progressivité qui bénéficiera mécaniquement, en premier lieu, et en valeur absolue, aux revenus les plus élevés et non pas essentiellement aux classes moyennes et encore moins aux revenus les plus faibles.

- **SUPPRESSION PAR MESURE DE SIMPLIFICATION DE L'ABATTEMENT FORFAITAIRE DE 20 %** dont bénéficient entre autres les salariés et incorporation de celui-ci au barème par tranche de l'IR. Redonner ce qui a été pris est un jeu d'écriture à somme nulle. Mais, comme toujours en matière de fiscalité, il faut aussi tenir compte d'un petit détail technique : les revenus ne bénéficiant pas de cet abattement de 20 %, notamment les RCM (Revenus de Capitaux Mobiliers), bénéficieront malgré tout de la réforme des tranches de l'IR, le jeu n'est donc plus à somme nulle... pour les rentiers.

- **LE BOUCLIER FISCAL** : limiter le total des prélèvements (IR, ISF, Impôts locaux etc...) auxquels le contribuable peut être assujéti, à 60 % voir 50 % de ses revenus globaux. Cette mesure qui semble frappée du sceau de la justice, permet de réformer l'ISF sans le dire. Il est par ailleurs évident que se ne sont pas les classes moyennes qui sont assujétiées à ce niveau de prélèvement.

Les rédacteurs de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen seraient certainement dubitatifs devant cette modernisation de notre droit, eux qui écrivaient : « Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés » (art 13).

Les classes moyennes, surtout en période préélectorale, constituent le cœur de cible de nos démocraties parlementaires. Il est donc nécessaire qu'elles adhèrent au discours convenu sur le fait que la baisse des impôts soit une bonne chose, surtout pour elle. Reprenons donc maintenant cet argument qui flatte leur égoïsme. Il est faux au vu de ce qui précède dans son application mais encore plus faux au vu de ce qui suit.

Si les hauts revenus (les « riches ») économisent de l'impôt, les recettes de l'état diminuent et, à dépenses constantes, cela déséquilibre le budget. Il est alors facile de stigmatiser le secteur public mal géré, responsable désigné du déficit, de remettre en cause sa légitimité et de lui imposer comme remède les règles de « bonne gouvernance » du privé⁽²⁾.

Il devient aussi facile de dénoncer le recours à l'emprunt pour financer le déficit au nom de la gestion de bon père de famille⁽³⁾. Mais, quelle duplicité dans le discours ! C'est avec leurs économies d'impôt que les « riches » se constituent une épargne qui est ensuite placée auprès du trésor public. Au lieu d'être un prélèvement, leur contribution devient un placement sans risque et qui rapporte⁽⁴⁾. La misère des autres fait bien ici le bonheur de quelques uns.

Il en est de même du recours aux privatisations pour éponger la dette. Ce qui est vendu⁽⁵⁾ est ce qui est vendable et ce qui est vendable est ce qui rapporte et ce qui rapporte est ce qui est acheté par ceux qui ont l'épargne nécessaire, donc ceux qui bénéficient des réductions d'impôts.

Au début des années 1970 le taux IS (Impôt sur les Sociétés) étaient de 50 %, le taux de TVA sur les véhicules

de tourisme était de 33,33 %, le taux marginal de l'IR était supérieur à 50 %, il y avait moins de 500 000 chômeurs. Aujourd'hui le taux d'IS est de 33,33 %, le taux de TVA sur les véhicules de tourisme est de 19,6 %, le taux marginal de l'IR est passé au-dessous des 50 % et il y a un chômage de masse...

Depuis près de vingt ans, les coups de butoirs répétés de la droite et de la gauche contre l'état providence produisent leurs effets : la montée des inégalités, de la précarité et de la pauvreté. En France (60 millions d'habitants) en 2004, il y avait 34,4 millions de contribuables dont 10,6 millions de non imposables. Il y avait près de 2 millions de chômeurs, presque autant de RMIstes et 8,8 millions de personnes bénéficiaires de la prime pour l'emploi, soit près de 13 millions de pauvres et de travailleurs précaires pour... 335 525 déclarations d'ISF.

Le moins disant fiscal, conséquence directe de la concurrence généralisée dans le cadre d'une économie mondialisée, est une fuite en avant très dangereuse. La baisse des impôts remet en cause la fonction de redistribution de la fiscalité. Elle est avant tout préjudiciable aux couches populaires et profitable aux couches supérieures. Elle n'est pas une bonne chose pour la société. Elle creuse les inégalités⁽⁶⁾ et remet en cause la cohésion sociale.

Les classes moyennes ne peuvent plus se sentir à l'abri de la précarisation, leur tour est venu.

D'après T. Piketty, nous retrouvons les écarts de richesse d'avant 1914. Que s'est-il passé ensuite ? Les classes moyennes devraient y réfléchir.

Vive l'impôt !

Martin Eden

(1) Les mêmes, ils sont toujours là, qui nous expliquaient tout le bien qu'il fallait penser du projet de constitution pour l'Europe.

(2) Un fonctionnaire souvent se considère comme faisant partie de la classe moyenne.

Il « coûte » et ne crée pas de « valeur » contrairement à l'entreprise qui « rapporte » et crée de la « richesse »... autre fausseté véridité.

(3) Comme si les finances publiques pouvaient être assimilées au budget d'un ménage.

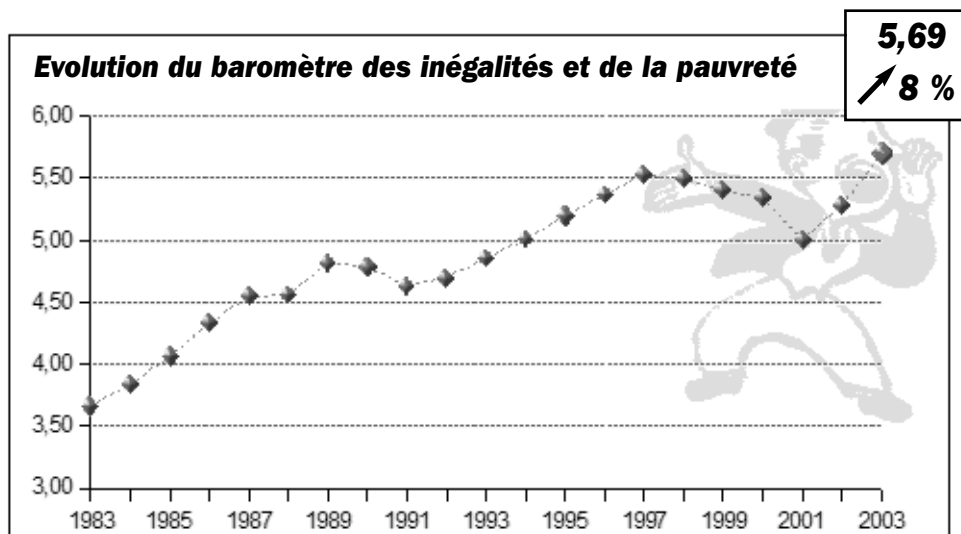
(4) Puisqu'il bénéficie de la garantie de l'état, c'est-à-dire de l'ensemble des citoyens contribuables.

(5) EDF, Gaz de France, les sociétés d'autoroutes...

(6) cf graphique p. 6

Le Rai (Réseau d'alerte sur les inégalités) publie depuis quelques années un indicateur synthétique, le Bip 40 (Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté) qui résume en un indicateur synthétique plus de 60 séries de données regroupées en six grands domaines : revenus, emploi, éducation, logement, santé, justice.

>> www.bip40.org



UNIVERSITE D'AUTOMNE D'ATTAC 63

Néolibéralisme, Société, Etat, Démocratie

L'université d'automne d'ATTAC 63 aura lieu le **Samedi 26 Novembre 2005, de 9h30 à 19h**, au Corum Saint-Jean, 17 rue Gauthier de Biauzat à Clermont-Fd.

Elle se déroulera en présence de :

Dominique PLIHON, Président du Conseil scientifique d'ATTAC
Aurélien Bernier, de la commission OGM d'ATTAC France,
Henri MALER (Acrimed), invité des Amis du Monde Diplomatique.

Le programme thématique de la journée est en cours d'élaboration ; il reprendra certains des sujets abordés à la 6^e université d'ATTAC à Poitiers. Le détail de l'organisation fera l'objet d'un bulletin spécifique fin octobre.

Consulter <http://www.local.attac.org/attac63/>

**L'université est ouverte gratuitement à tous, adhérents ou non.
Réservez d'ores et déjà votre samedi !**